

Question 1

Je voulais des renseignements sur les propriétés faisant l'objet de la DDP et savoir où obtenir de l'information.

Je n'ai pas vu de détails sur les propriétés; rien que les grandes lignes directrices.

Réponse 1

Tel qu'il est indiqué dans le paragraphe 3.3 du document d'invitation à soumissionner de la DDP, le proposant doit fournir des services de marketing, de vente et de gestion immobilière pour des propriétés immobilières appartenant à la SCHL (1 à 4 logements) situées dans l'ouest et le nord du Canada. Les propriétés couvertes par le contrat seront mises en vente « en l'état » où elles se trouvent et seront dispersées partout dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ainsi qu'au Yukon, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest.

La SCHL ne garantit pas un nombre minimum ou maximum de propriétés en vertu du présent contrat. Afin d'aider à la préparation d'une réponse, le portefeuille de la SCHL fourni était fondé sur les chiffres de 2015.

Question 2

Bonjour, je regarde la demande de propositions ci-dessus visant la mise en marché de propriétés immobilières, la vente et la gestion immobilière dans l'ouest et le nord du Canada (1 à 4 logements). J'habite au Nunavut, et seul le Nunavut m'intéresse. Je voudrais savoir plus précisément si l'appel d'offres concerne seulement Rankin Inlet (Nunavut)? Je vous saurais gré de m'en informer, car je peux faire une proposition, mais avant de le faire, je dois savoir dans quelles communautés se trouvent les propriétés qui font l'objet de la DDP de la SCHL, si je peux me permettre de poser cette question.

Réponse 2

Les proposants peuvent soumettre des propositions pour une province ou un territoire ou pour plusieurs.